



Pret bancaire sans le conjoint.

Par **IsaBol**, le **07/09/2010** à **22:28**

Bonjour, rnrnJe suis séparé de fait avec mon époux depuis plus de 5 ans, mais nous sommes toujours marié car nous avons des biens et il faudrait passer par un notaire ce qui me couterait cher, c'est pourquoi nous n'avons toujours pas engagé de procédure de divorce.rnJ'ai une maison acquis avec mon époux celui-ci n'y habite plus, il vis dans une autre maison que nous avons également.rnLa situation financiere ayant fortement changé je n'ai pas les moyens de passer par un notaire pour l'état des biens avant divorce.rnrnJe souhaite réaliser quelques travaux dans ma maison pour la rendre plus habitable, je souhaite pour cela réaliser un prêt bancaire.rnrnLes banques consultées m'obligent à avoir mon époux comme co-emprunteur.rnrnExiste t'il une solution me permettant d'emprunter sans mon époux comme co-emprunteur et si oui que dire à l'organisme financier ? rnrnEn vous remerciant,rnrnIsa.

Par **amajuris**, le **08/09/2010** à **10:25**

bjr,rncomme vous êtes toujours mariés, il est normal que le prêteur demande la signature de votre mari qui sera solidairement responsable de votre emprunt.rnen plus cet argent est prévu pour des travaux sur des biens communs.rncdt

Par **IsaBol**, le **09/09/2010** à **00:04**

Bonjour,rnrnMerci pour votre réponse, il n'existe donc aucune solution si ce n'est passer par un divorce.rnrnCordialement,rnrnIsa.